

**Parcours Régional d'accompagnement « Mon projet d'entreprise »
“Je souhaite développer mon commerce”
Lettre d'engagement / Bulletin d'inscription**

Bénéficiaire : _____

Dirigeant(e) de la société dénommée : _____

Ayant son siège social sis : _____

Immatriculée au RCS de (ville) sous le numéro : _____

Par la présente, le Bénéficiaire confirme son souhait d'intégrer le parcours régional d'accompagnement au Développement d'entreprise « Mon projet d'entreprise 2025-2029 » et de bénéficier des conseils et de l'accompagnement de la CCI Nice Côte d'Azur, représentée par Valérie LACOSTE, conseillère CCI.

PREAMBULE :

Dans le cadre de la mise en place du parcours régional d'accompagnement « Mon projet d'entreprise 2025-2029 », la Région Sud entend soutenir les entrepreneurs dans leur démarche entrepreneuriale et tout au long de la vie de leur entreprise.

Suivant l'appel à projets, la Région Sud a sélectionné les CCI de Provence Alpes Côte d'Azur afin de mettre en œuvre ce dispositif d'accompagnement sur le volet « Développement ».

A ce titre, les CCI de Provence Alpes Côte d'Azur, selon leur territorialité, s'engagent à accompagner les dirigeants, dans leur projet de « Développement » selon les clauses et modalités prévues dans le présent acte d'engagement :

Objet :

Le présent acte d'engagement officialise l'inscription du Bénéficiaire dans le parcours régional d'accompagnement « Mon Projet d'Entreprise 2025-2029, axe développement », après la réalisation d'un diagnostic d'entrée, effectué lors d'un rendez-vous individuel préalable avec le Conseiller CCI.

Il vise à accompagner ledit Bénéficiaire dans sa démarche de développement d'entreprise.

Nature de la prestation :

Afin de correspondre au mieux aux besoins du Bénéficiaire, la prestation consiste en une mission de conseil à travers un accompagnement individuel.

Ce programme d'accompagnement de 20h destiné aux dirigeants d'entreprise se déroule en deux étapes :

1. **Diagnostic 360°** (12 heures) : Une analyse approfondie réalisée par un conseiller CCI en face-à-face avec le dirigeant afin d'évaluer l'ensemble des aspects stratégiques et opérationnels de l'entreprise.
2. **Accompagnement personnalisé** : Une demi-journée de conseil individuel ciblé sur un axe de travail prioritaire identifié lors du diagnostic, afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées aux besoins de l'entreprise.

Il lui proposera également de faire un état de lieux en matière de transition écologique à l'aide d'un outil de scoring mis à disposition par la Région Sud. S'il le souhaite il pourra approfondir par le biais de diagnostics individuels les impacts et solutions à mener par son entreprise.

Lors de ce suivi et au-delà, le dirigeant accompagné bénéficie d'une mise en relation avec tous les services et experts CCI ainsi que tous les partenaires et acteurs de l'environnement économique, en fonction de l'évolution de ses besoins et orientations stratégiques.

Condition financière de la prestation :

La prestation décrite ci-dessus est cofinancée par La Région Sud et le réseau des CCI de PACA. Un reste à charge de 120€ TTC (100€ HT) est demandée au Bénéficiaire pour l'entrée dans le parcours, à régler par chèque ou par virement bancaire. Le montant du reste à charge doit être réglé d'avance comptant en même temps que l'entreprise participante fait retour de sa lettre d'engagement dûment complétée et signée.

Ne sont pas incluses les prestations suivantes :

- Toute demande complémentaire au parcours proposé dans l'accompagnement
- Le recours à des conseils externes du type cabinet conseil, expert-comptable, plus généralement tout intervenant extérieur à la CCI auquel le Bénéficiaire aurait recours dans le cadre de son projet de développement.

Engagements et responsabilité de la CCI territoriale :

La mission de la CCI territoriale consiste à accompagner le Bénéficiaire dans son projet de développement et à délivrer une simple mission de conseil.

Elle doit in fine permettre au Bénéficiaire d'avoir accès aux outils d'accompagnement au développement de l'entreprise.

En conséquence, la CCI territoriale ne saurait en aucun cas, ni d'aucune manière que ce soit, être garante de la réussite du projet de développement de l'entreprise.

L'exécution des présentes par la CCI constitue à ce titre de convention expresse entre les parties, une obligation de moyen et non de résultat.

La CCI territoriale s'engage, en tout temps, à la confidentialité des échanges.

Engagements et responsabilité du Bénéficiaire :

La réussite du parcours repose sur la participation et l'engagement actif du Bénéficiaire :

- **Adhésion à la démarche proposée :** Le Bénéficiaire s'engage à participer de manière dynamique aux actions d'accompagnement proposées par le Conseiller CCI, à être à l'écoute des conseils qui lui sont donnés et à mettre en œuvre les actions qui lui sont demandées pour les besoins de l'accompagnement. Il s'engage également à tenir informé le Conseiller CCI de toute reprise d'emploi, de formation, de décision d'abandon du dispositif.
- **Assiduité et ponctualité :** Le Bénéficiaire s'engage à être présent aux rendez-vous de travail (entretien, séance collective, session d'information, etc.) fixés avec le Conseiller CCI dans le cadre du calendrier prévisionnel de réalisation des actions d'accompagnement convenu ensemble et à l'informer par avance en cas d'indisponibilité. Il s'engage également à une collaboration rapprochée avec le Conseiller CCI pour produire l'ensemble des pièces nécessaires à la finalisation de chacune des phases tout au long de son parcours d'accompagnement.
- **Sincérité des déclarations :** Le Bénéficiaire s'engage sur la véracité des informations qu'il déclare au Conseiller CCI tout au long du déroulement de son parcours. Le Bénéficiaire s'engage à fournir dans les meilleurs délais les pièces justificatives demandées par le Conseiller CCI au cours des différentes phases. Dans tous les cas, la prestation sera réalisée sur la base des seuls éléments remis par le Bénéficiaire.
- **Réalisation de l'outil de scoring-Région Sud** qui sera renseigné en cours d'accompagnement lors d'un rendez-vous en face à face avec le conseiller CCI. Cela permettra de faire un état des lieux des pratiques du Bénéficiaire en termes de transition écologique afin de mieux être accompagné(e) dans ce domaine.
- **Participation au webinaire de sensibilisation à la « transition écologique ».**

Le rôle du Conseiller CCI se limitant à un rôle d'accompagnement, toutes les démarches et actions menées par le Bénéficiaire, dans le cadre de l'ensemble des phases précitées, se feront sous la pleine et entière responsabilité de ce dernier de sorte que le Conseiller CCI ne puisse en être inquiété.

A défaut pour le Bénéficiaire de respecter, à moins d'un motif légitime, les engagements ci-dessus, il pourra être exclu du parcours.

La protection des données à caractère personnel :

Les dispositions prises en matière de RGPD sont annexées à la présente lettre d'engagement et le Bénéficiaire en aura pris connaissance

Confidentialité :

Le Conseiller CCI considère comme strictement confidentiels les documents, informations et données dont il pourrait avoir connaissance et s'interdit aussi bien pendant la durée du parcours, comme à sa fin, d'en faire état à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, en dehors de l'utilisation qui lui est nécessaire pour l'exécution des prestations, objet des présentes.

Il est convenu que les CCI de Provence Alpes Côte d'Azur et la Région Sud pourront citer directement ou indirectement le nom du Bénéficiaire dans leurs documents techniques ou commerciaux, ainsi que dans leurs listes de références, avec l'accord préalable et exprès de ce dernier.

Déclarations du Bénéficiaire :

Je soussigné, _____ (nom, prénom), déclare :

- **Avoir** pris connaissance des dispositions prises en matière de protection des données personnelles (RGPD), annexées à la présente lettre d'engagement, **et déclare expressément les accepter.**
- **N'avoir signé qu'un accompagnement (Mon Projet d'Entreprise) auprès d'une chambre consulaire pour mon projet de développement.**

Date _____

Signature du Bénéficiaire

ANNEXE :
Clauses concernant les dispositions prises en matière de
protection des données personnelles (RGPD)
« Mon projet d'entreprise 2025-2029 »

Les informations recueillies dans le cadre du parcours « Mon projet d'entreprise » feront l'objet d'un traitement informatique destiné à :

- Assurer la gestion administrative et financière du parcours initié et établir des statistiques par la CCI Nice Côte d'Azur et la Région Sud ;
- Établir une relation directe (courrier, mail, etc.) entre la personne bénéficiant de l'accompagnement (Bénéficiaire) et la Région Sud pour le suivi du dispositif et du Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER) ;
- Établir des statistiques dans le cadre d'un observatoire régional.

La Région Sud (Hôtel de Région 27, Place Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20) et la CCI Nice Côte d'Azur (20 boulevard Carabacel CS11259 – 06005 Nice) sont responsables conjoints de ce traitement de données.

Les catégories d'informations recueillies seront :

- nom, prénom pour identifier la personne entrant dans le dispositif d'accompagnement ;
- date de naissance pour éviter les potentiels homonymes ou « doublons » ;
- adresse mail afin de pouvoir communiquer rapidement avec le Bénéficiaire ;
- adresse postale afin de pouvoir transmettre des documents officiels ;
- numéro de téléphone afin de pouvoir contacter les personnes pour une enquête ;
- situation maritale, statut à l'entrée du dispositif, niveau de formation afin d'appréhender l'environnement du Bénéficiaire ;
- la phase par laquelle le Bénéficiaire est entré dans le dispositif (« je souhaite développer mon commerce ») pour le suivi de la bonne mise en œuvre du dispositif régional « Mon projet d'entreprise développement » ;
- le nom de l'opérateur de l'accompagnement ou du financement pour le suivi de la bonne mise en œuvre du dispositif régional « Mon projet d'entreprise Développement » ;

Les données concernées sont conservées pendant un délai de dix (10) ans à compter de la fin de l'accompagnement dans le parcours « Mon projet d'entreprise » et sont transmises à la CCI Nice Côte d'Azur et à la Région Sud.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Bénéficiaire dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation au traitement des données, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé y compris le profilage, et d'organisation du sort de ses données post-mortem.

L'ensemble des droits du Bénéficiaire peut être exercé auprès de sa CCI Territoriale à l'adresse postale ci-après : 20 Bd. Carabacel – CS 11 259 – 06005 Nice CEDEX

par e-mail : developpementcommercei@cote-azur.cci.fr ou contactCRM@cote-azur.cci.fr
ou auprès du Délégué à la Protection des données, par e-mail : dpo@paca.cci.fr

Si le Bénéficiaire estime, après avoir contacté les interlocuteurs précités, que ses droits sur ses données à caractère personnel ne sont pas respectés, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).